



**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 22 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 mai à 19h30, le conseil municipal, dûment convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe BRAULT.

**Présents** :

Mesdames Sandrine BARRAUD, Catherine BEJARD, Marylène BOURDILA, Isabelle DAVAL, Sophie DRAPEAU, Monique MEGE et Céline SOUILLE et Messieurs, Laurent BEJARD, Philippe BRAULT, Pascal CHARLES, François FAIVRE, Michel MALLETT, Cyril RAYMOND-GONCALVES, Bruno ROQUET et José THOBIE.

**Représentés** : Carole MAIRE représentée par Pascal CHARLES

**Excusés** : Monsieur Nicolas ARQUE

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024
- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations

**I – ENVIRONNEMENT**

**II – VOIRIE**

**III – BÂTIMENTS**

- Marché de travaux pour la rénovation énergétique du complexe polyvalent.

**IV – AFFAIRES GÉNÉRALES**

**V – FINANCES LOCALES**

- Demande de subventions pour le projet « gestion des eaux pluviales sur les secteurs de Maldaccord et des Jaudouines et création d'un cheminement piétons sécurisés rue des Jaudouines »
- Demande de subventions pour les travaux de « construction d'une médiathèque »

**VI- RESSOURCES HUMAINES – FONCTIONNEMENT**

- Autorisation de signature de la convention avec le Centre De Gestion de la Vienne pour lui déléguer la mission ACFI.

**VII – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE**

- Convention concernant la restauration des personnels de l'État dans les restaurants ou cantines scolaires
- Convention Territoriale Globale

**VIII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION**

- Convention avec la protection civile pour l'organisation des Heures Vagabondes

**IX – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**X – QUESTIONS DIVERSES**

- Dates des prochaines réunions du conseil

\*\*\*\*\*

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h30

L'appel est fait et le quorum est atteint.

Sophie DRAPEAU est élue secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Monsieur Pascal CHARLES demande une modification de forme sur la présentation du vote de la délibération 2024035 : « *M. Pascal CHARLES pointe, dans la délibération proposée, plusieurs mesures contradictoires. Il ne souhaite donc pas participer au vote de cette délibération.* ». Celle-ci est prise en compte.

Aucune autre remarque étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril est approuvé.

- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations

| Tiers              | Objet                                       |                      | Montant HT  | Montant TTC |
|--------------------|---|----------------------|-------------|-------------|
| VOUILLE<br>MOTOCUL | DIVERS MATERIELS ESPACES VERTS              | ATELIER MUNICIPAL    | 1 948,09 €  | 2 337,71 €  |
| D-SECURITE         | DEFIBRILLATEUR ET SON COFFRET POUR MASSEUIL | PLACE ET QUARTIER    | 2 963,00 €  | 3 555,60 €  |
| D-SECURITE         | COFFRET DEFIBRILLATEUR COMPLEXE             | COMPLEXE SPORTIF     | 594,00 €    | 712,80 €    |
| FABRIX             | FOURNITURE ET POSE DE VITRAGE               | LOCAL ORTHOPHONISTES | 2 112,65 €  | 2 535,18 €  |
| ATTILA             | 7 VELUX                                     | ECOLE ELEMENTAIRE    | 13 387,47 € | 16 064,96 € |
| SODIBAT            | 1 LOCAL VELO                                | ECOLE MATERNELLE     | 6 850,62 €  | 8 220,74 €  |
| ANCELIN<br>CITEOS  | ECLAIRAGE RENOVATION LED                    | FOOT LOCAL ET STADE  | 16 648,00 € | 19 977,60 € |
| ANCELIN<br>CITEOS  | ECLAIRAGE RENOVATION LED                    | TENNIS TERRAIN       | 5 740,00 €  | 6 888,00 €  |
| ATELIER DE<br>L'O  | PASSERELLES BOIS                            | PATRIMOINE           | 5 030,00 €  | 6 036,00 €  |
| BOSCHAT<br>LAVEIX  | SERRURES NUMERIQUES                         | multi sites          | 2 859,50 €  | 3 431,40 €  |
| BMSO POINT<br>P    | DIVERS MATERIAUX POUR TRAVAUX PEINTURE      | LOCAL ORTHOPHONISTES | 1 097,85 €  | 1 317,42 €  |
| ROY ELEC           | ELECTRICITE                                 | LOCAL ORTHOPHONISTES | 1 049,32 €  | 1 259,18 €  |

## I – ENVIRONNEMENT

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux très importants orages de ce week-end, de nombreux dégâts ont déjà été recensés sur la commune. Les habitants de la commune sont invités systématiquement à écrire à la mairie, afin que l'ensemble de ces dégâts soient recensés.

La mairie va réaliser une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès des services de l'État.

Monsieur MALLET informe le Conseil Municipal que le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) pilote un projet reconquête des espaces naturels le long de l'Auxance. Le CEN souhaite solliciter une aide financière (acquisition de terrain) de la collectivité pour mener son projet à terme. Une première rencontre a été organisée en ce sens.

Une nouvelle réunion sera organisée dans les locaux de la mairie de Quinçay avec les 4 communes concernées.

Le CEN viendra ensuite présenter ce projet lors d'un prochain Conseil Municipal afin que ce dernier se prononce par rapport à la demande de participation financière.

## II – VOIRIE

Monsieur BEJARD informe le Conseil Municipal que la consultation concernant les travaux d'aménagement de voirie sur le secteur des Jaudouines a été publiée ce mardi 21 mai, pour une remise des offres le 14 juin à 12h.

## III – BÂTIMENTS

- Délibération 20240547 : Marché de travaux pour la rénovation énergétique du complexe polyvalent

Vu le code général des collectivités

Vu le code des marchés publics

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 mai 2024

La commune a lancé une consultation pour la rénovation énergétique du complexe polyvalent.

La publication de l'appel d'offres a été effectuée le 15 mars 2024, pour une remise des offres le 15 avril 2024 à 12h.

Cette consultation comporte 6 lots.

Le règlement de la consultation précise les critères de sélection suivants :

- Technique : 60 %
- Prix : 40%

Après analyse des offres par l'équipe de maîtrise d'œuvre (Atelier du Moulin, ECI et AXE ingénierie), la commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mai 2024 et propose au conseil municipal :

- Vu l'absence d'offre, de déclarer le lot 4 infructueux ;
- De suivre les propositions de la maîtrise d'œuvre et de retenir les offres suivantes :

| LOT  | ESTIMATION HT de la maîtrise d'œuvre | ENTREPRISES mieux disante | OFFRE DE BASE HT    | OFFRE DE BASE TTC   |
|--|--------------------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|
| LOT 01: TRAITEMENT DES FACADES                   | 218 550,00 €                         | SAPAC                     | 226 519,97 €        | 271 823,96 €        |
| LOT 02 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM       | 125 000,00 €                         | MIROITERIE MELUSINE       | 125 000,00 €        | 150 000,00 €        |
| LOT 03 : MENUISERIES INTERIEURES - FAUX PLAFONDS | 35 700,00 €                          | DELHOUME                  | 47 984,01 €         | 57 580,81 €         |
| LOT 05 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE     | 16 600,00 €                          | BATISERVE                 | 12 974,51 €         | 15 569,41 €         |
| LOT 06 : ELECTRICITE                             | 48 500,00 €                          | LE PLOMBIER DE LA VIENNE  | 49 717,00 €         | 59 660,40 €         |
|  |                                      |                           |                     |                     |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>451 050,00 €</b>                  |                           | <b>462 195,49 €</b> | <b>554 634,58 €</b> |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité**

- **DECLARE** le lot 4 infructueux ;
- **AUTORISE** le maire à lancer une nouvelle procédure de marché négocié pour le lot 4 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la rénovation énergétique du complexe polyvalent pour les lots 1,2,3,5 et 6 avec les entreprises suivantes et pour les montants indiqués ci-dessous pour un montant total HT de 462 195,49 €, soit 554 634,58 € TTC :

| LOT  | Entreprises retenues     | Offre de base HT | Offre de base TTC |
|--|--------------------------|------------------|-------------------|
| LOT 01: TRAITEMENT DES FACADES                   | SAPAC                    | 226 519,97 €     | 271 823,96 €      |
| LOT 02 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM       | MIROITERIE MELUSINE      | 125 000,00 €     | 150 000,00 €      |
| LOT 03 : MENUISERIES INTERIEURES - FAUX PLAFONDS | DELHOUME                 | 47 984,01 €      | 57 580,81 €       |
| LOT 05 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE     | BATISERVE                | 12 974,51 €      | 15 569,41 €       |
| LOT 06 : ELECTRICITE                             | LE PLOMBIER DE LA VIENNE | 49 717,00 €      | 59 660,40 €       |

#### IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

- Délibération 202405048 : Demande de subventions pour le projet « gestion des eaux pluviales sur les secteurs de Maldaccord et des Jaudouines et création d'un cheminement piétons sécurisé rue des Jaudouines

Ce projet, déjà présenté en janvier 2024, consiste en l'aménagement du réseau des eaux pluviales sur ces 2 secteurs et la création et mise en sécurité d'un cheminement piétons rue des Jaudouines. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'actualiser le plan de financement de ce projet pour solliciter à nouveau les subventions 2024 du Département.

Le montant des travaux s'élève à 481 000 € HT.

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Vienne, en séance du 28 mars 2024, a adopté un nouveau règlement de la répartition du produit des amendes de police : le taux unique applicable s'élève à 25% du coût des travaux plafonnés désormais à 20 000€.

Pour financer cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subventions selon le plan de financement suivant :

| Recettes  | Montants accordés | Montants à solliciter |
|---|-------------------|-----------------------|
| État (DETR 2023)  | 70 000,00 €       |                       |
| État (DSIL 2023)  | 52 500,00 €       |                       |
| FONDS VERT  |                   | 33 600,00 €           |
| Département (ACTIV 3 2024)                                    |                   | 50 500,00 €           |
| Amendes de Police   |                   | 20 000,00 €           |
| CCHP Fonds de concours (2022 + 2023)                          | 43 690,00 €       |                       |
| Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge de 43,81%) |                   | 210 170,00 €          |
| TOTAL HT de l'opération                                       |                   | 481 000,00 €          |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité**

➤ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| FONDS VERT                 | 33 600,00 € |
| Département (ACTIV 3 2024) | 50 500,00 € |
| Amendes de Police          | 20 000,00 € |

\*\*\*\*\*

- Délibération 202405049 : Demande de subventions pour les travaux de « construction d'une médiathèque- ludothèque »

Pour mémoire une première délibération a été prise en janvier 2024 pour le financement de ce projet de construction d'une nouvelle bibliothèque.

Les règles de financement ont été modifiées depuis, et l'estimation des travaux a été arrêtée à 834 300,00€ HT par délibération n°202403029 du 11 mars 2024, ce qui fait un coût global de l'opération de 989 163,00€ HT. Aussi, il convient de mettre à jour le plan de financement de cette opération.

Pour financer cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subventions selon le plan de financement suivant :

| Recettes   | Montants à solliciter |
|--|-----------------------|
| Région FEDER (2024)  | 296 749 €             |
| DRAC   | 395 665 €             |
| CAF  | 98 916 €              |
| Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge de 20%) | 197 833 €             |
| <b>TOTAL HT de l'opération</b>                             | <b>989 163 €</b>      |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité**

➤ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Région FEDER (2024) | 296 749 € |
| DRAC                | 395 665 € |
| CAF                 | 98 916 €  |

\*\*\*\*\*

## V – FINANCES LOCALES

## VI- RESSOURCES HUMAINES – FONCTIONNEMENT

- Délibération 202405050 : Autorisation de signature de la convention avec le Centre De Gestion de la Vienne pour lui déléguer la mission ACFI

Vu l'article L812-2 du Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 5 ;

Vu la circulaire INTB1209800C du 12 octobre 2012 relative à l'application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié ;

Vu l'avis du Comité technique en formation CHSCT placé près du Centre de Gestion en date du 18 juin 2018 ;

Considérant,

L'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et sécurité au travail (ACFI).

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale

Cette mission d'inspection consiste notamment à contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne propose cette mission aux collectivités et établissements publics.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la mission d'inspection et de l'autoriser à signer avec le Centre de Gestion de la Vienne la convention qui en régit les modalités de mise en œuvre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité**

- **DECIDE** de solliciter la mission inspection en santé sécurité au travail proposée par le Centre de Gestion de la Vienne,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Vienne, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférent.
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour assurer cette dépense.

\*\*\*\*\*

## VII – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

- Délibération 202405051 : Convention concernant la restauration des personnels de l'État dans les restaurants ou cantines scolaires

Des enseignants de la commune de Quinçay souhaitent pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Académie de Poitiers pour le financement de leur repas.

Pour cela, il est nécessaire de signer une convention entre le rectorat de l'Académie de Poitiers et la commune de Quinçay.

Ce projet de convention est présenté en annexe.

Le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité**

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer cette convention
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les suites à donner

\*\*\*\*\*

- Délibération 202405xxx : Convention Territoriale Globale

Les éléments n'étant pas parvenus en temps et en heure, cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

## VIII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION

- Délibération 202405052 : Convention avec la protection civile pour l'organisation des Heures Vagabondes

Monsieur le Maire confirme que la commune de Quinçay va accueillir, le 12 juillet 2024, le concert de « The Voice » dans le cadre des HEURES VAGABONDES organisées en partenariat avec le Département de la Vienne.

Afin d'assurer une partie des missions de sécurité, le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec la protection civile.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité**

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer cette convention
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les suites à donner

\*\*\*\*\*

Mme BEJARD informe le Conseil Municipal des prochaines manifestations sur la commune :

- Le 26 mai : concert de Quintus VOX
- Le 1<sup>er</sup> juin Méchoui des Anciens Combattants
- Le 1<sup>er</sup> juin : Run & Co
- 6 juin : concours de belote de Génération Mouvement
- 8 juin : spectacle du Petit Théâtre de Quinçay
- 14 juin : fête des écoles
- 15 juin : fête de village à Masseuil
- 29 juin : Olympiades organisées par l'APE et le périscolaire
- 3 juillet boum de l'APE

## IX – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

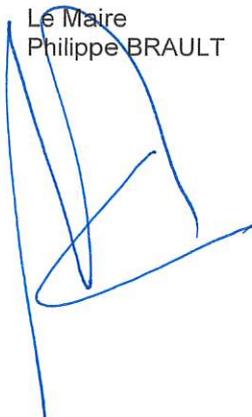
Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain Conseil Communautaire est programmé ce jeudi 23 mai à Vouillé.

## X – QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochaines réunions du conseil municipal :  
Lundi 10 juin 2024  
Jeudi 4 juillet 2024

Fin de séance à 21h42

Le Maire  
Philippe BRAULT



La Secrétaire de Séance  
Sophie DRAPEAU

